



- 13 rue Pierre Copel • 42000 SAINT-ÉTIENNE • 0477 57 81 75 •
- mel fo@saint-etienne-metropole.fr (permanence le jeudi)

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail 7 mai 2020

Ordre du jour : Plan de Reprise d'Activité

Force Ouvrière a émis un avis favorable au Plan de Reprise d'Activité, considérant qu'une très grande partie des moyens mis en œuvre répondaient au souci de protéger au mieux les agents de Saint-Etienne Métropole

Aussi, nous avons souligné le travail exhaustif accompli par l'administration dans un laps de temps assez court, notamment en référence aux documents communiqués à chaque agent et aux moyens de protection mis à disposition des agents, à minima : documentation et communication des règles de distanciation physique, affichage, fléchage et consignes de circulation, kit individuel avec gel et masques, etc...

L'administration nous a précisé qu'une foire aux questions serait accessible via l'intranet.

Concernant le protocole de prise en charge des agents qui présenteraient des symptômes dans le cadre professionnel (mesures d'isolement de l'agent, protection des collègues, désinfection, arrêt de travail...), l'administration nous a précisé qu'il était prévu mais, à ce jour, il ne nous a toujours pas été communiqué.

Nous avons rappelé qu'il ne fallait pas oublier la dimension psychologique dans le contexte actuel, chaque agent ne réagissant pas de la même manière. C'est notamment le cas des collègues qui présentent des pathologies à risque et pour lesquels le retour au bureau représente une difficulté supplémentaire.

Suite à notre questionnaire, il nous a été précisé qu'il n'y avait pas d'agents concernés par le dépassement des 90 jours d'arrêt de travail en lien avec la crise sanitaire.

L'administration n'a pas été capable de nous préciser le nombre d'agents ne pouvant pas reprendre leur poste au 11 mai, du fait de l'impossibilité d'exercer leurs missions. Cela concerne seulement quelques agents du Nautiform ; leur réaffectation dans d'autres services ne pourra être possible que dans le cadre d'un poste pour poste (Exemple : poste d'accueil pour poste d'accueil.)

Concernant le télétravail, Force Ouvrière a refusé de valider le projet de convention tripartite d'expérimentation du télétravail, en demandant un temps de concertation nécessaire avant sa mise en œuvre.

Aussi, nous avons souligné qu'il n'allait pas dans le sens de la doctrine gouvernementale privilégiant le télétravail au présentiel dans le contexte de reprise d'activité. Nous avons refusé la mention d'un plafonnement à 2 jours. Ce nombre peut certes être augmenté en accord avec le responsable n+1, mais avec le risque de générer des appréciations différentes selon les directions, et donc de générer de l'iniquité.

En outre, ce projet doit être présenté pour avis en Comité Technique avant d'être proposé aux agents, même à titre expérimental.

Concernant le service de collecte des déchets, Force Ouvrière a évoqué le fait que les tournées de Saint-Etienne, actuellement réduites en fréquence, allaient certainement voir augmenter leurs tonnages du fait de la réouvertures progressive des magasins et des entreprises.

M. PAREDES / DGA a précisé qu'un retour aux fréquences habituelles paraissait compliqué compte tenu de l'enjeu et de la sensibilisation à faire auprès des élus et de la population. Le carton et le verre seront quant à eux collectés aux conditions habituelles.